

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique, à titre de personnes nommées après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux gouvernementaux, scientifiques, culturels et socio-économiques intéressés à la recherche, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Cynthia Bélanger, vice-présidente, Développement, transfert d'entreprise et financement, Mouvement Desjardins, en remplacement de madame Linda Labbé;

— madame Nancy Déziel, directrice générale, Centre national en électrochimie et technologies environnementales inc., en remplacement de madame Monique Laliberté;

— monsieur Richard Boudreault, président-directeur général, Nanotech AWN inc., en remplacement de monsieur Luc Sirois.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73448

Gouvernement du Québec

Décret 1104-2020, 21 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *b* à *f* de l'article 32, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 233-2017 du 22 mars 2017 monsieur Michel Merleau était nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 974-2019 du 18 septembre 2019 madame Diane Godmaire était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Sylvain Arbour, directeur du service de l'évaluation foncière et des technologies de l'information, Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, en remplacement de monsieur Michel Merleau;

— madame Samantha Villeneuve, conseillère en relations de travail, Sécurité publique Canada, en remplacement de madame Diane Godmaire.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73449

Gouvernement du Québec

Décret 1105-2020, 21 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 393-2017 du 12 avril 2017 mesdames Diane Chaîné et Julie Garneau étaient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois Rivières, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Marta Acevedo, coordonnatrice aux affaires juridiques, Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, en remplacement de madame Julie Garneau;

— madame Julie Harnois, notaire associée, Boivin Paquin Proulx Harnois, en remplacement de madame Diane Chaîné.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73450

Gouvernement du Québec

Décret 1106-2020, 21 octobre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Linda Frenette comme vice-présidente de l'Agence du revenu du Québec

ATTENDU QUE l'article 34 de la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (chapitre A-7.003) prévoit notamment que le gouvernement nomme des vice-présidents pour assister le président-directeur général de l'Agence et que la durée de leur mandat est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 35 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des vice-présidents;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste de vice-président de l'Agence du revenu du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE madame Linda Frenette, directrice générale associée du traitement massif, Agence du revenu du Québec, soit nommée vice-présidente de l'Agence du revenu du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 26 octobre 2020, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Conditions de travail de madame Linda Frenette comme vice-présidente de l'Agence du revenu du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (chapitre A-7.003)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme madame Linda Frenette qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme vice-présidente de l'Agence du revenu du Québec, ci-après appelée l'Agence.

Sous l'autorité du président-directeur général et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par l'Agence pour la conduite de ses affaires, elle exerce tout mandat que lui confie le président-directeur général de l'Agence.

Madame Frenette exerce ses fonctions au bureau de l'Agence à Montréal.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 26 octobre 2020 pour se terminer le 25 octobre 2025, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, madame Frenette reçoit un traitement annuel de 168 109 \$.

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, ci-après appelé le décret numéro 450-2007, s'appliquent à madame Frenette comme à une vice-présidente d'un organisme du gouvernement du niveau 6.